

Que dit la loi ?

Code de l'Action Sociale et des Familles :

Art. L221-1 relatif aux missions du service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Art. L228-1 et L228-2 relatifs à la contribution des personnes prises en charge et pour les mineurs à celle de ses débiteurs d'aliments.

Art. L228-3 relatif à la prise en charge financière par le Département des dépenses d'entretien et d'éducation des enfants confiés à des tiers, ou sur lesquels des tiers exercent l'autorité parentale.

Code Civil :

Art. 203 à 211 relatifs à l'obligation alimentaire.

Art. 375-3 : si la protection de l'enfant l'exige, le juge des enfants peut décider de le confier à l'autre parent, à un autre membre de la famille ou à un tiers digne de confiance, à un service départemental de l'aide sociale à l'enfance, à un service ou à un établissement habilité pour l'accueil de mineurs à la journée ou suivant toute autre modalité de prise en charge, à un service ou à un établissement sanitaire ou d'éducation ordinaire ou spécialisée.



03 60 12 49 00



soutientdc@udaf80.org



Soutien aux tiers de confiance (TDC)

Union Départementale
des Associations Familiales
de la Somme

Tél. 03 22 82 09 00
36 rue du Général Leclerc
CS 71015
80010 Amiens Cedex 1

www.udaf80.org



UNIS
POUR LES
FAMILLES



Que va-t-il se passer ?

Pourquoi ?

Être présent auprès des TDC pour :
les accompagner,
les soutenir,
les informer.

Par qui ?

Le service de soutien aux TDC est exercé par un binôme d'intervenants sociaux de l'Udaf de la Somme.

Pour qui ?

Pour tous les TDC de la Somme.
Un TDC est nécessairement une personne avec laquelle le mineur confié entretient des liens d'attachement et de confiance. Il peut être un membre de la famille ou une personne dans l'environnement de la famille.



UN PREMIER CONTACT

Les intervenants prennent un premier contact avec les TDC afin de recueillir leurs besoins et questionnements.



UNE PERMANENCE

Une permanence est mise en place :
les mardis et vendredis,
de 9h30 à 12h30,
grâce à un numéro vert : 03 68 38 39 11.



DES RENDEZ-VOUS

10 cafés des TDC sont prévus sur l'année.
Des entretiens individuels sur demande des TDC seront possibles.